

Chef de caravane de secours et de sécurité en montagne

RNCP41869 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42803, 42806
Code(s) ROME	K1706, K1705
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/12/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMMANDEMENT ECOLES DE LA GENDARMERIE	15700010000204	Former et organiser l'évaluation
DIRECTION ZONALE DES COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE SUD-EST	17690153600126	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Avec six massifs en métropole (Alpes, Corse, Jura, Massif Central, Pyrénées, Vosges) et trois ultramarins (Martinique, Guadeloupe, La Réunion), les zones de montagne couvrent près de 27% du territoire national et accueillent près de 10 millions d'habitants. C'est sur ces territoires et leurs habitants que les chefs de caravane et leurs équipiers veillent.

Dans ce contexte, le secours en montagne en tant que service à la population, est orienté vers la gestion des risques. Les professionnels engagés dans cette filière, CRS montagne et les Pelotons de gendarmerie de haute montagne, interviennent à la fois sur la maîtrise des risques en contexte montagnard, l'assistance aux victimes en situation d'urgence, et la protection des zones montagnardes.

Le secours en montagne désigne l'ensemble des interventions visant à porter assistance aux personnes en détresse, blessées ou perdues dans un environnement montagnard. Porter assistance en montagne peut être bien plus dangereux et complexe qu'en vallée, en raison de plusieurs facteurs particuliers. L'environnement montagnard est souvent difficile d'accès, avec des terrains accidentés et des pentes escarpées. Les conditions météorologiques peuvent changer brutalement : brouillard, neige, vent violent, froid intense, rendant l'intervention risquée et parfois même impossible temporairement. En outre, l'altitude expose secouristes et victimes à des risques propres tels que le mal aigu des montagnes ou des troubles liés à l'oxygène. Enfin, les zones reculées compliquent l'acheminement rapide de matériel et la coordination des secours, amenant souvent à utiliser des moyens comme l'hélicoptère ou désormais les drones.

Les chefs de caravane de secours et de sécurité en montagne forment le pool d'encadrement des unités spécialisées

de secours et de sécurité en montagne. Ils sont amenés à diriger des dispositifs opérationnels de sécurité en montagne dits de niveau simple à intermédiaire. Ils assurent la gestion opérationnelle de toutes les missions qui incombent aux unités spécialisées montagne des compagnies républicaines de sécurité (CRS) ou de la gendarmerie. Le chef de caravane de secours en montagne dispose des compétences pour préparer et conduire une opération de secours hélicoptérée, terrestre ou mixte à la tête d'une équipe de plusieurs secouristes et d'un médecin. Si les circonstances le nécessitent, le chef de caravane de secours en montagne sollicite des renforts (équipiers de secouristes, médecins, hélicoptère, pisteurs secouristes...).

Dans le cadre d'une intervention pouvant présenter un volet judiciaire, le chef de caravane prend en charge la dimension judiciaire du secours en montagne afin de préserver les conditions préalables d'une enquête éventuelle par la suite.

Le chef de caravane est également capable d'utiliser des méthodes pédagogiques adaptées pour assurer la formation continue des personnels dont il a la charge ou celle des partenaires.

Dans un contexte de prévention, le chef de caravane de secours et de sécurité en montagne participe à la surveillance du territoire, de zones protégées.

Il joue un rôle d'expert technique également, en analysant des dispositifs de prévention, de secours et d'assistance, mis en place par des tiers.

Enfin, il contribue à l'information et la sensibilisation du grand public.

ACTIVITÉS VISÉES

- Appréciation de la situation
- Préparation de la mission
- Conduite de la mission
- Traitement administratif et judiciaire de l'intervention
- Surveillance du territoire de montagne
- Conduite d'actions de prévention
- Analyse et conseils techniques
- Contrôle de la capacité opérationnelle de l'équipe
- Animation de formation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Diagnostiquer la situation afin de préparer la stratégie d'intervention, en vérifiant les informations utiles sur l'incident
- Déterminer le niveau de complexité de la mission afin de confirmer le diagnostic initial, en lien avec son équipe de secouristes
- Déterminer la stratégie d'intervention afin de décider des moyens humains et matériels nécessaires à l'intervention, en prenant en compte l'ensemble des paramètres utiles
- Coordonner la préparation de la mission, afin de partager la stratégie, en assurant la liaison avec les partenaires sur l'intervention à engager
- Réaliser un briefing pour son équipe avant départ en mission en vue d'optimiser l'efficacité sur le terrain, en développant une vision partagée de la mission
- Conduire son équipe sur les lieux de l'intervention, quel que soit le terrain, afin de porter secours, en mettant en œuvre les moyens et techniques de progression adéquats
- Piloter l'intervention en temps réel afin de réussir l'intervention, en adaptant continuellement ses décisions en fonction des éléments constatés
- Mettre en œuvre une stratégie de secours de la victime pertinente, afin de faire procéder à la prise d'informations, éventuellement en Anglais, et de faire procéder aux actes de soins et à l'évacuation, en sécurité, en prenant en compte les conditions réelles d'intervention
- Prendre en charge la dimension judiciaire du secours en montagne afin de préserver les conditions préalables d'une enquête éventuelle, selon les circonstances de l'intervention
- Rendre compte à sa hiérarchie, afin d'informer les autorités administrative et judiciaire du déroulement du secours, à l'aide de comptes-rendus écrits ou oraux
- Gérer le retour de mission afin de capitaliser l'expérience spécifique de l'intervention de secours, en tenant compte de ses différents impacts possibles
- Surveiller les zones de montagne afin de contribuer à la sécurité publique générale, en réalisant des activités de surveillance et de contrôle
- Sécuriser les manifestations en montagne afin de contribuer à l'ordre public lors de la tenue d'animations locales et événements publics, en s'assurant du respect de l'ordre public

- Identifier les axes de prévention en vue de préparer les messages de sécurité à l'attention du grand public, en s'appuyant sur les interventions conduites durant la saison écoulée
- Informer le public, afin de sensibiliser ses interlocuteurs sur les spécificités de la montagne, en rappelant les principes généraux de sécurité en milieu montagnard
- Apporter un avis technique sur les spécificités de la montagne, de la sécurité et du secours en montagne afin de contribuer au développement des connaissances et des compétences sur le sujet, en participant aux commissions thématiques éventuelles
- Contribuer à l'innovation technique ou technologique pour améliorer la sécurité des pratiques en montagne, en donnant un avis expert sur l'utilisation d'une technique ou d'un matériel
- Superviser l'application des règles d'utilisation du matériel d'intervention, en vue de son utilisation en contexte de secours, en s'assurant de sa conformité aux besoins des missions
- S'assurer du maintien du niveau opérationnel de l'équipe pour conserver son efficacité, notamment par la programmation d'entraînements et de formations adaptées aux besoins
- Animer des séances de formation initiale ou continue, en vue d'entretenir ou de perfectionner les savoirs et savoir-faire des participants, en prenant en compte leurs caractéristiques et besoins
- Évaluer des séances de formation afin de favoriser l'acquisition ou l'amélioration des compétences des participants, en adoptant une démarche méthodique

Blocs de compétences

RNCP41869BC01 — Conduire une équipe de secours lors d'une opération de sauvetage ou de recherche en montagne

LISTE DE COMPÉTENCES

- Diagnostiquer la situation afin de préparer la stratégie d'intervention, en vérifiant les informations utiles sur l'incident
- Déterminer le niveau de complexité de la mission afin de confirmer le diagnostic initial, en lien avec son équipe de secouristes
- Déterminer la stratégie d'intervention afin de décider des moyens humains et matériels nécessaires à l'intervention, en prenant en compte l'ensemble des paramètres utiles
- Coordonner la préparation de la mission, afin de partager la stratégie, en assurant la liaison avec les partenaires sur l'intervention à engager
- Réaliser un briefing pour son équipe avant départ en mission en vue d'optimiser l'efficacité sur le terrain, en développant une vision partagée de la mission
- Conduire son équipe sur les lieux de l'intervention, quel que soit le terrain, afin de porter secours, en mettant en œuvre les moyens et techniques de progression adéquats
- Piloter l'intervention en temps réel afin de réussir l'intervention, en adaptant continuellement ses décisions en fonction des éléments constatés
- Mettre en œuvre une stratégie de secours de la victime pertinente, afin de faire procéder à la prise d'informations, éventuellement en anglais, et de faire procéder aux actes de soins et à l'évacuation, en sécurité, en prenant en compte les conditions réelles d'intervention
- Prendre en charge la dimension judiciaire du secours en montagne afin de préserver les conditions préalables d'une enquête éventuelle, selon les circonstances de l'intervention
- Rendre compte à sa hiérarchie, afin d'informer les autorités administrative et judiciaire du déroulement du secours, à l'aide de comptes-rendus écrits ou oraux
- Gérer le retour de mission afin de capitaliser l'expérience spécifique de l'intervention de secours, en tenant compte de ses différents impacts possibles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

Évaluation en centre de formation :

- Mise en situation opérationnelle, en tant que chef à la tête d'une équipe de 3 à 4 secouristes et d'un médecin avec usage ou pas de l'hélicoptère sur tous types de terrain (neige, glace, rocher, avalanche, glacier...) : le chef de caravane aborde en profondeur les aspects conception et conduite d'opérations, l'élaboration des ordres, le commandement opérationnel, la connaissance des partenaires (sécurité civile, pisteurs secouristes, Compagnies républicaines de sécurité (CRS) montagne, service d'aide médicale d'urgence (SAMU), pompiers...)
- Test d'anglais afin de valider la maîtrise du champ lexical et des expressions clés nécessaires à la prise en charge

d'urgence d'une victime : rassurer, questionner, confirmer l'état de la victime (QCM, réponse en texte libre ou texte à trou à compléter...).

Par la voie de la VAE :

- Compte rendu explicitant la conduite de 10 opérations de sauvetage ou de recherche en montagne dans des domaines différents.
- Entretien qualitatif sur la base d'une liste d'au moins 25 courses en montagne effectuées au cours des 6 dernières années, présentées par le candidat. Le candidat est évalué sur sa pratique des voies de montagne en fonction des conditions du terrain, des contraintes contextuelles, et des techniques de progression et de protection à mettre en œuvre. La validation de cette épreuve d'évaluation est un prérequis à la certification.

RNCP41869BC02 — Informer et conseiller en matière de sécurité en montagne

LISTE DE COMPÉTENCES

- Surveiller les zones de montagne afin de contribuer à la sécurité publique générale, en réalisant des activités de surveillance et de contrôle
- Sécuriser les manifestations en montagne afin de contribuer à l'ordre public lors de la tenue d'animations locales et événements publics, en s'assurant du respect de l'ordre public
- Identifier les axes de prévention en vue de préparer les messages de sécurité à l'attention du grand public, en s'appuyant sur les interventions conduites durant la saison écoulée
- Informer le public, afin de sensibiliser ses interlocuteurs sur les spécificités de la montagne, en rappelant les principes généraux de sécurité en milieu montagnard
- Apporter un avis technique sur les spécificités de la montagne, de la sécurité et du secours en montagne afin de contribuer au développement des connaissances et des compétences sur le sujet, en participant aux commissions thématiques éventuelles
- Contribuer à l'innovation technique ou technologique pour améliorer la sécurité des pratiques en montagne, en donnant un avis expert sur l'utilisation d'une technique ou d'un matériel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

Évaluation en unité d'emploi de l'ensemble des compétences professionnelles mises en œuvre à l'occasion d'une mission de relations publiques ou technique (grille d'évaluation professionnelle)

Par la voie de la VAE :

Description de 5 actions de prévention en précisant le public ciblé et le contenu des messages passés

RNCP41869BC03 — Assurer la capacité opérationnelle de l'équipe de secours

LISTE DE COMPÉTENCES

- Superviser l'application des règles d'utilisation du matériel d'intervention, en vue de son utilisation en contexte de secours, en s'assurant de sa conformité aux besoins des missions
- S'assurer du maintien du niveau opérationnel de l'équipe pour conserver son efficacité, notamment par la programmation d'entraînements et de formations adaptées aux besoins
- Animer des séances de formation initiale ou continue, en vue d'entretenir ou de perfectionner les savoirs et savoir-faire des participants, en prenant en compte leurs caractéristiques et besoins
- Évaluer des séances de formation afin de favoriser l'acquisition ou l'amélioration des compétences des participants, en adoptant une démarche méthodique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

Succession de cas pratiques à analyser et résoudre, organisés sous forme de questionnaire

Par la voie de la VAE :

Rapport argumenté relatant l'expérience acquise dans le domaine de la formation et du maintien en condition opérationnelle des agents

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le marché du travail dans le domaine des secours en montagne présente un potentiel réel pour les professionnels disposant de compétences spécialisées, d'une solide expérience de terrain et d'une forte motivation. Ce secteur, à la

fois technique et exigeant, se situe à la croisée des métiers de la sécurité civile, du sauvetage et de la gestion des risques naturels. Il répond à des besoins précis liés à la protection des populations et à l'assistance en milieu montagnard, souvent dans des conditions climatiques ou topographiques difficiles.

Un marché de niche à forte valeur ajoutée

Les emplois liés aux secours en montagne ne relèvent pas d'un marché de masse. Les structures employeuses — principalement les services de l'État (ministère de l'Intérieur via la Gendarmerie nationale, le ministère de la Transition écologique via les unités de secours spécialisés, ou encore les SDIS dans certaines zones de montagne) — offrent des postes en nombre limité. Ces emplois exigent une haute technicité, un entraînement permanent et une capacité à travailler en équipe dans des environnements à risque.

Ainsi, les profils recherchés doivent combiner expertise technique (alpinisme, secours hélicoptéré, gestion de crise, cartographie, météorologie de montagne) et aptitudes physiques et psychologiques adaptées à la réalité du terrain.

Les chefs de caravane de secours en montagne peuvent exercer :

- au sein d'un ministère ;
- au sein d'une préfecture ;
- au sein d'une collectivité territoriale (conseil régional, conseil départemental, commune...)

.B/ Dans le secteur privé

Les compétences du Chef de caravane sont transférables dans différents contextes sectoriels.

Dans le secteur privé, l'expertise métier du chef de caravane peut être mobilisée lorsqu'un dispositif particulier de sécurité et de secours en zone de montagne est mis en place par un maire (exploitation des domaines skiables), un exploitant d'activités de pleine nature (par exemple accrobranche, activités de sports et de loisirs organisées, manifestations sportives), ou bien une entreprise (exploitation des barrages hydro-électriques, travaux en hauteur).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les offres d'emploi ouvertes au chef de caravane, dans le secteur public et dans le secteur privé, sont ceux de responsable opérationnel, garant de la sécurité de ses équipes, en charge de la conduite d'opérations de secours et de sécurité en contexte naturel difficile.

C'est un expert de la montagne, de ses caractéristiques spécifiques et de ses dangers.

Il assure également l'organisation et la régulation des activités de l'équipe de secours et de sécurité, ainsi le développement des compétences de ses équipiers.

Il fait de la prévention auprès du grand public afin de développer la sécurisation des activités de personnes non familière à l'environnement de montagne.

Dans le secteur public

Les métiers de secours en montagne dans les collectivités sont intégrés dans la filière administrative et technique territoriale, principalement sous les appellations emploi suivantes :

- Filière technique / sécurité :
- Attaché territorial : responsable de service prévention, chef d'opérations ou chef de centre.
- Rédacteur / technicien territorial : coordinateur d'équipe, technicien de prévention des risques.
- Adjoint technique : assistant ou opérateur logistique dans les missions de secours.
- Filière administrative / encadrement :
- Adjoint au directeur de service sécurité civile / risques majeurs.
- Chargé de mission prévention et sécurité des publics en zones montagneuses.

Dans le secteur privé

Les chefs de caravane de secours en montagne peuvent exercer :

- au sein d'entreprises dans le secteur de pratiques sportives où la sécurité tient une place centrale (domaine skiable, fabricant de matériel...) ;
- au sein d'entreprises dans le secteur des travaux en hauteur, dans la gestion des risques ;
- au sein de fédérations sportives, où la gestion des risques est indissociable de la pratique
- au sein d'associations dédiées au secours et/ou à la gestion des risques
- comme indépendants (conseil gestion des risques, management d'équipes).

La taille des entreprises varie selon les territoires, ce sont majoritairement des TPE et des PME qui sont les entités utilisatrices (entre 1 et 249 salariés).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Circulaire n°1272 du 21 août 1958 relative aux orientations générales pour la mise en œuvre des moyens publics concourant au secours en montagne et sa formalisation dans le cadre d'une disposition spécifique ORSEC.
- Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

- Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
- Circulaire ministérielle NOR IOC/K/11/10769/C du 06 juin 2011 relative à la mise en place d'un dispositif coordonné de secours en montagne.
- Arrêté du 24 mars 2023 fixant les conditions d'utilisation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'Etat et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile qui circulent sans équipage à bord

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère de l'Intérieur.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Prérequis à la validation de la certification, hors VAE :

Pour la Police nationale :

- Être affecté en unité CRS montagne,
- Être détenteur de la qualité d'officier de police judiciaire,
- Être titulaire du Brevet de chef d'opération de secours en montagne,

Pour la Gendarmerie nationale :

Officiers ou gradés supérieurs affectés en unité spécialisée montagne de la Gendarmerie (PGHM, CNISAG, UCTM).

Prérequis à la validation de la certification, pour la VAE :

Entretien qualitatif sur la base d'une liste d'au moins 25 courses en montagne effectuées au cours des 6 dernières années, présentées par le candidat. Le candidat est évalué sur sa pratique des voies de montagne en fonction des conditions du terrain, des contraintes contextuelles, et des techniques de progression et de protection à mettre en œuvre.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Commandant du Centre national d'enseignement à l'alpinisme et au ski (CNEAS) ou commandant du Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) ou leur représentant, en alternance

Nombre et profils de personnes composant le jury :

5 (y compris le président du jury)

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés : 50 %

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/12/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	65	—	100 %	—
2020	138	1	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP32174

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41869/>